

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 10 février 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Lyne Perras et messieurs les conseillers Antoine Quirion Couture, Sylvain Mallette, Jean-Denis Paré et Francis Ranger, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est présente madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

Est absent, monsieur le conseiller Joël Beaudoin.

## **1 Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

25-02-026

## **2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2025
4. Suivi des comités
5. Période de questions
6. Administration
  - 6.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses
  - 6.2 Autorisation de paiement
    - 6.2.1 Remboursement supplémentaire pour les loisirs, activités culturelles et sports hors municipalité en 2024
    - 6.2.2 Facture Ferme Serge et Marcel Dubuc – déneigement des rues
  - 6.3 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
  - 6.4 Inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ
  - 6.5 Adoption de la politique de confidentialité – Site Internet
  - 6.6 Renouvellement Numérique.ca – Site Web
  - 6.7 MRC de Beauharnois-Salaberry – augmentation des tarifs logiciels PG Solutions – Résolution d'appui
7. Travaux Publics et Transport
  - 7.1 Approbation du règlement d'emprunt no 29 de la RIAVC
  - 7.2 Octroi de mandat – Étude de faisabilité étang aéré
  - 7.3 Octroi de mandat – Plan de gestion des actifs en eau
  - 7.4 Autorisation de signature – Entente fourniture d'un emplacement pour contenant de 40 verges
8. Sécurité publique
  - 8.1 Octroi de contrat pour l'achat de 3 bunkers
9. Aménagement et Urbanisme
  - 9.1 Inscription de l'inspectrice en bâtiment à la formation sur l'insalubrité des bâtiments
10. Loisirs, sports, culture et vie communautaire
  - 10.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente service de camp de jour été 2025
11. Législation
  - 11.1 Avis de promulgation – Règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d'Urbanisme de la municipalité

- 12 Contributions
  - 13.1 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
- 13 Correspondance du mois de janvier 2025
- 14 Varia
- 15 Période de questions
- 16 Clôture et levée de la séance

ADOPTÉ

### **3 Procès-verbaux**

25-02-027

#### **3.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

### **4 Suivi des comités**

### **5 Période de questions**

### **6 Administration**

25-02-028

#### **6.1 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2025, totalisant un montant de 177 082.91 \$, soit adoptée et que les paiements restants d'un montant de 89 488.07 \$ soient autorisés.

ADOPTÉ

#### **6.2 Autorisation de paiement**

25-02-029

##### **6.2.1 Remboursement supplémentaire pour les loisirs, activités culturelles et sports hors municipalité en 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la dépense correspondant à un montant total de 300.00 \$ (3 demandes de 100.00 \$ maximum par enfant) en remboursement supplémentaire aux citoyens s'ajoutant à la liste officielle de l'année 2024 est adoptée et peut être payée.

ADOPTÉ

25-02-030

##### **6.2.2 Facture Ferme Serge et Marcel Dubuc – déneigement des rues**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser madame Julie Roy, directrice générale, à payer la facture de Ferme Serge et Marcel Dubuc pour un montant total de 49 577.22 \$ taxes incluses pour le déneigement des rues.

ADOPTÉ

25-02-031

### **6.3. Proclamation des journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de la Montérégie ont placé la lutte contre le décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, reconnaissant son impact sur l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des répercussions économiques significatives évaluées à 1,9 milliard de dollars à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les progrès, selon les dernières données du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) 13.5 % des jeunes au Québec quittent le système scolaire sans avoir obtenu de diplôme ni de qualification;

CONSIDÉRANT QUE chaque action positive entreprise pendant les Journées de la persévérance scolaire peut contribuer significativement à réduire le décrochage scolaire et à bâtir un avenir plus fort et plus équitable pour tous;

CONSIDÉRANT l'efficacité prouvée des initiatives de prévention du décrochage scolaire, économiquement plus avantageuses que les interventions tardives;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu social nécessitant une mobilisation collective depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle;

CONSIDÉRANT l'organisation par les Partenaires pour la Réussite Éducative de la Montérégie des Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025, sous le thème du « LA PERSÉVÉRANCE FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE », visant à valoriser et soutenir la persévérance des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire s'impliquer lors de cet événement d'envergure;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

DE proclamer les 10, 11, 12, 13, et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

DE promouvoir activement les Journées de la persévérance scolaire en sensibilisant nos citoyens, nos écoles et nos partenaires communautaires à l'importance de cette cause;

D'afficher fièrement la couleur verte sur les éléments visuels de la municipalité, symbolisant la jeunesse, l'espérance et le soutien aux jeunes dans leur parcours éducatif;

DE participer au jeudiPERSEVERT;

D'accroître l'accessibilité aux ressources éducatives en soutenant les bibliothèques publiques, les centres d'apprentissage et les initiatives de tutorat bénévole dans notre communauté;

D'appuyer activement tous les partenaires mobilisés dans la lutte contre le décrochage scolaire, incluant les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, des services sociaux, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires;

DE transmettre une copie de cette résolution aux Partenaires pour la Réussite Éducative de la Montérégie à l'adresse [info@irc-monteregie.ca](mailto:info@irc-monteregie.ca).

ADOPTÉ

25-02-032

#### **6.4 Inscription de la directrice générale au congrès de l'ADMQ**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la directrice générale a participé au Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Quirion Couture, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

Que la Municipalité accepte de libérer la directrice générale, madame Julie Roy pour le congrès annuel de l'ADMQ les 18, 19 et 20 juin 2025.

Que la Municipalité autorise le paiement de l'inscription au congrès au montant de 585.00 \$ plus les taxes applicables et les frais de dépenses selon la politique de remboursement établie.

ADOPTÉ

25-02-033

#### **6.5 Adoption de la politique de confidentialité – Site Internet**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'une politique de confidentialité lors d'une collecte de renseignements personnels par un moyen technologique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'adopter la politique de confidentialité lors d'une collecte de renseignements personnels par un moyen technologique.

De publier sur le site Internet de la municipalité cette politique.

ADOPTÉ

25-02-034

#### **6.6 Renouvellement Numérique.ca – Site Web**

CONSIDÉRANT QUE notre abonnement annuel pour le site Internet de la Municipalité, son hébergement ainsi que la licence viennent à échéance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De renouveler l'abonnement auprès de Numérique.ca pour le nouveau site Internet de la Municipalité, d'un montant de 1 950.00 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2025.

ADOPTÉ

25-02-035

**6.7 MRC de Beauharnois-Salaberry – augmentation des tarifs logiciels PG Solutions**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier accuse réception de la résolution numéro 2025-01-019, adoptée par la MRC de Beauharnois-Salaberry dénonçant l'augmentation tarifaire annoncée par PG Solutions pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour plusieurs MRC, villes et municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2022, PG Solutions impose à ses clients municipaux des augmentations tarifaires substantielles en vertu de son « Contrat d'entretien et soutien des applications » (CESA);

CONSIDÉRANT QUE Solution a procédé à une augmentation de 20 % de ses tarifs en 2022 afin de financer la modernisation de sa suite financière (comprenant les modules de paie, taxation, comptes fournisseurs et comptabilité), et que ces tarifs ont été indexés depuis lors;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, seul le module de paie a été modernisé, mais qu'il n'est toujours pas entièrement fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la cadence de déploiement des autres modules de la suite financière n'a pas été respectée;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a annoncé pour 2025 une augmentation de 6,7 % des tarifs, ce qui dépasse l'indice des prix à la consommation (IPC);

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De contester l'avis d'augmentation 2025 pour le Contrat d'entretien et soutien des applications (CESA) par PG Solutions et de leur demander de revoir à la baisse cette augmentation;

De s'opposer au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle au milieu municipal ;

De transmettre la présente résolution à PG Solutions ainsi qu'aux unions municipales.

ADOPTÉ

**7. Travaux Publics et Transport**

25-02-036

**7.1 Approbation du règlement d'emprunt no 29 de la RIAVC**

CONSIDÉRANT le Règlement de la RIAVC intitulé règlement concernant la réalisation du programme réalisation d'un plan quinquennal d'entretien ou de réhabilitation de l'ensemble des chambres de vannes, y incluant le poste Sambault, le réservoir Mercier et la chambre St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 29 adopté le 9 octobre 2024 par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de la Vallée de la Châteauguay concernant la réalisation du programme quinquennal d'entretien ou de réhabilitation de l'ensemble des chambres de vannes, y incluant le poste Sambault, le réservoir Mercier et la chambre St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT l'article 607 du *Code municipal* selon lequel les municipalités composant la RIAVC doivent approuver ou refuser ledit règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le règlement numéro 29 de la RIAVC intitulé règlement concernant la réalisation du programme quinquennal d'entretien ou de réhabilitation de l'ensemble des chambres de vannes, y incluant le poste Sambault, le réservoir Mercier et la chambre St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ

25-02-037

### **7.2 Octroi de mandat – Étude de faisabilité étang aéré**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé une vérification de la capacité résiduelle de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à une étude de faisabilité visant à définir les interventions de mise à niveau des infrastructures du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu des Services EXP inc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

DE mandater la firme Les Services EXP inc. Afin de réaliser l'étude de faisabilité visant à définir les interventions de mise à niveau des infrastructures du réseau d'égout sanitaire au montant de :

Volet 1 : Étude de faisabilité selon un mode forfaitaire au montant de 24 500.00 \$ plus les taxes applicables.

Volet 2 : Exigence MELCCFP sur une base à taux horaire pour un montant estimé de 8 000.00 \$.

D'autoriser le paiement des factures lors de la réalisation des travaux.

Que le montant soit prélevé à même le fonds général de la Municipalité et que le remboursement du fonds général sera fait lors de la réception de l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

ADOPTÉ

25-02-038

### **7.3 Octroi de mandat – Plan de gestion des actifs en eau**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire élaborer un plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU) afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre le service d'accompagnement dans la réalisation du PGA-EAU;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par la FQM;

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Perras, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De mandater la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau de la Municipalité aux tarifs subventionnés indiqués dans l'offre de service daté du 5 février 2025. Le nombre d'heures estimé pour la réalisation des travaux est de 300 heures.

Que la directrice générale, madame Julie Roy, soit autorisée à signer l'entente et tout document se référant au plan de gestion des actifs en eau.

D'autoriser le paiement des factures lors de la réalisation des travaux.

Que le montant soit prélevé à même le fonds général de la Municipalité et que le remboursement du fonds général sera fait lors de la réception de l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028.

ADOPTÉ

25-02-039

**7.4 Autorisation de signature – Entente fourniture d'un emplacement pour contenant de 40 verges**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier désire entreposer un contenant de 40 verges au 244, rue Principale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser madame Julie Roy, directrice générale, a signé l'entente pour l'entreposage d'un contenant de 40 verges au 244, rue Principale, et ce, sans frais.

ADOPTÉ

**8. Sécurité publique**

25-02-040

**8.1 Octroi de contrat pour l'achat de 3 bunkers**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie doit procéder à l'achat de 3 Bunkers;

CONSIDÉRANT la soumission de L'Arsenal reçue au montant de 8 208.00 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'octroyer le contrat d'achat à CMP Mayer inc. L'Arsenal pour l'achat de 3 bunkers pour un montant de 8 208.00 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement de cette facture après la réception des bunkers.

ADOPTÉ

## **9. Aménagement et Urbanisme**

25-02-041

### **9.1 Inscription de l'inspectrice en bâtiment à la formation sur l'insalubrité des bâtiments**

CONSIDÉRANT la formation offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) sur l'insalubrité des bâtiments en classe virtuelle;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Ranger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'inscrire l'inspectrice en bâtiment, Joannie Desgroseilliers, à la formation sur l'insalubrité des bâtiments au montant de 633.15 \$ plus les taxes applicables offerte par la COMBEQ.

ADOPTÉ

## **10. Loisirs, sports, culture et vie communautaire**

25-02-042

### **10.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente service de camp de jour été 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît Gestion Vincent & Limoges inc. pour la mise sur pied d'un camp de jour sur le territoire de la Municipalité pour la saison 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Parés, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser madame Julie Roy, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour le service de camp de jour de la saison 2025.

ADOPTÉ

## **11. Législation**

25-02-043

### **11.1 Avis de promulgation – Règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d'Urbanisme de la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le règlement 479-24 sur les permis et certificats le 28 octobre 2024 et qu'il est entré en vigueur le 19 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.4 du règlement 479-24 sur les permis et certificats stipule que le coût d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est établi en vertu du règlement établissant les tarifs des différents services de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter une grille de tarification pour les différents services du département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé le 13 janvier 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que le règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d'Urbanisme de la municipalité soit adopté.

ADOPTÉ

## **12. Contributions**

25-02-044

### **12.1 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soutien, chaque année, la fondation des maladies du cœur et le l'AVC;

CONSIDÉRANT l'offre de CPKC de tripler le montant donné en février;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De faire un don de 125.00 \$ à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

QUE ce don sera triplé grâce à l'aide du CPKC qui s'est engagé auprès de la fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

ADOPTÉ

## **13. Correspondance du mois de janvier 2025**

La directrice générale, madame Julie Roy, dépose la liste de la correspondance du conseil pour le mois de janvier 2025.

## **14. Varia**

## **15. Période de questions**

## **16. Clôture et levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 05.

---

Lucien Thibault,  
Maire

---

Julie Roy,  
Directrice générale et greffière-trésorière